ID: 029-212901011-20191125-2019\_11\_25\_29-DE



Landéda, le 13/11/2019

# CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2019

**ABERS 2020 - COMMUNICATION** 

**RAPPORT N°29/19-08** 

ID: 029-212901011-20191125-2019\_11\_25\_29-DE

Afin de produire la communication autour de l'événement d'Abers 2020, la Commune doit s'adjoindre les compétences d'un professionnel ou d'un cabinet spécialisé pour réaliser tous les supports de communication.

Afin de faire un choix, le pôle communication a demandé aux différents cabinets de remettre une prestation.

Conformément au code de la commande publique, cette prestation demandée doit être rémunérée. Suivant la législation en vigueur, le montant pouvant être alloué est de 300 €. Ces frais sont compris dans les honoraires du cabinet retenu.

Il est donc proposé d'allouer la somme 300 € aux cabinets ayant remis une prestation.

ID: 029-212901011-20191125-2019\_11\_25\_29-DE



Nombre de membres en exercice = 23 Présents = 20 Votants = 22

## Délibération du conseil municipal N°29/19-08 Réunion du 25 Novembre 2019

## **ABERS 2020 - COMMUNICATION**

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la Commune,

Etaient présents : Christine CHEVALIER, Maire ; David KERLAN, Jean-Luc CATTIN, Anne POULNOT-MADEC, Bernard THÉPAUT, Alexandre TRÉGUER, Laurent LE GOFF, adjoints.

Daniel GODEC, Pierre-Louis LE CAM, Philippe MARTIN, Rachel MARZIOU, Solange PELLEN, Isabelle POULLAIN, Christophe CARIOU, Danielle FAVÉ, Céline PRONOST, Hervé LOUARN, Ronan CORBEL, Jean-Pierre GAILLARD, Philippe COAT, formant la majorité des membres en exercice.

#### Absents:

- Philippe MASQUELIER (procuration à Hervé LOUARN)
- Erwan GUIZIOU (procuration à David KERLAN)
- Cathy LARIDAN.

Alexandre TREGUER a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande publique,

VU le rapport de Mme le Maire,

Considérant que les membres du Conseil municipal décident par 22 voix pour,

M. David KERLAN, Rapporteur, entendu,

### **DÉLIBÈRE**

<u>ARTICLE 1</u>: Le Conseil municipal décide d'allouer la somme de 300 € à chaque prestataire ayant remis une esquisse.

ID: 029-212901011-20191125-2019\_11\_25\_29-DE

ID: 029-212901011-20191125-2019\_11\_25\_29-DE

CHEVALIER	
Christine	trust
KERLAN	
David	
CATTIN	
Jean-Luc	
POULNOT -	
MADEC Anne	
THEPAUT	
Bernard	
LARIDAN	
Cathy	
TREGUER	
Alexandre	
LE GOFF	
Laurent	
PELLEN	Colta
Solange	Jecoy
MARTIN	119
Philippe	EA
GODEC	1
Daniel	
LE CAM	
Pierre-Louis	W
	\ /

POULLAIN	Se
Isabelle	
CORBEL	
Ronan	
GUIZIOU	Procuration.
Erwan	
MARZIOU	Your
Rachel	
CARIOU	
Christophe	CAN
GAILLARD	
Jean-Pierre	
FAVÉ	
Danielle	Cowes
PRONOST	
Céline	
LOUARN	
Hervé	
MASQUELIER	goes Procuration
Philippe	
COAT	
Philippe	

ID: 029-212901011-20191125-2019\_11\_25\_29-DE